

Boumertit 14

Madame, Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'attention le questionnaire par lequel vos organisations syndicales et associatives de retraités ont souhaité saisir les candidats aux prochaines élections législatives d'une série de questions très importantes.

Défense et reconquête de la sécurité sociale, de nos régimes de retraite, des services publics, du pouvoir d'achat ont été au coeur du programme de rupture sociale, écologique et démocratique défendu par J-Luc Mélenchon et l'Union populaire tout au long de la campagne présidentielle comme par les candidats de la NUPES dans cette campagne des législatives où nous cherchons à obtenir une majorité permettant la nomination de J-Luc Mélenchon comme premier ministre afin d'appliquer les mesures d'urgence que la situation impose...

La puissante mobilisation sociale engagée le 5 décembre 2019 avec les organisations syndicales pour exiger le retrait de la contre-réforme des retraites présentée par le gouvernement Macron comme la mère des réformes a contraint celui-ci à reculer... Cela a permis de mettre en lumière pour un grand nombre de nos concitoyens ce qui est en jeu depuis des années. Contre-réforme après contre-réforme, les salariés ont vu leurs droits ouverts dans le cadre collectif de la sécurité sociale, des régimes de retraite, de l'assurance maladie, rognés petit à petit au fur et à mesure que les besoins augmentaient dans la société. Au lieu de voir dans la satisfaction de ces besoins une nécessité, une priorité pour assurer une vie digne à chacun, les gouvernements n'y ont vu que "charges sociales" à diminuer, notamment sous forme d'exonérations massives des cotisations sociales dues par les employeurs au bénéfice de leurs salariés, et à mettre sous tutelle de l'état et de ses choix politiques (en plaçant les organismes de protection sociale, et une part de plus en plus grande de leur financement - la CSG notamment - sous contrôle étroit des choix gouvernementaux), au profit des entreprises, de la finance, des assureurs privés. Le projet Macron de "retraite à points" entendait aller jusqu'au bout de cette logique: enfermer les pensions à verser aux retraités dans une enveloppe globale fermée, ne tenant pas compte de l'augmentation des besoins, et conduisant donc à un appauvrissement généralisé des pensions. Cela passait par la liquidation des différents régimes de retraite conquis par nos anciens, qui sous des formes adaptées aux histoires particulières des services publics, de la fonction publique, des salariés du privé, garantissent à chacun, malgré les coups terribles qu'ils ont subis depuis des décennies, des droits à pension définis dans un cadre collectif et solidaire en fonction de période d'activité salariée et en prolongement de celle-ci...

Notons d'ailleurs que le nouveau projet du Président Macron concernant les retraites, qui met en avant la volonté de reporter à 65 ans l'âge de départ en retraite, poursuit le même objectif qui était au coeur du projet précédent: en finir avec les différents régimes de retraite (et les droits qui leur sont liés) pour pouvoir accélérer la baisse générale déjà en cours des pensions, et permettre d'atteindre la part limitée du PIB qu'ils entendent consacrer aux pensions !

Il s'agit effectivement de rompre avec cette logique mortifère... Défendre, préserver, reconstruire la sécurité sociale, son fonctionnement basé sur la répartition, sur un financement autonome à partir des cotisations versées par les assurés sociaux - leur salaire différé- , imposer la retraite à 60 ans, mettre en échec le nouveau projet Macron , et revenir sur les contre-réformes qui ont porté des coups terribles à la protection sociale collective (question 1, 2, 3): c'est le sens des mesures que nous défendons dans le programme de législature élaboré par la NUPES que vous pourrez consulter à partir de ce lien : <https://nupes-2022.fr/le-programme/>

C'est aussi celui des mesures présentées le 25 mai sous la forme d'un plan d'urgence pour apporter une réponse effective à la situation actuelle (propositions qui se déclinent en quatre axes : augmenter les revenus, bloquer les prix, encadrer les loyers et garantir l'accès aux réseaux et recouper pour une bonne part vos préoccupations); plan consultable avec ce lien <https://nupes-2022.fr/le-plan-durgence-sociale/>

Très brièvement, ce plan prévoit notamment, concernant les retraites, que celles-ci "seront revalorisées. Aucune pension pour une retraite complète ne sera inférieure au SMIC revalorisé. Le gouvernement créera une garantie dignité. Elle permettra que nul ne soit privé de sa dignité pour vivre : le revenu mensuel de chaque personne ne pourra être inférieur au seuil de pauvreté."

Les mesures d'urgence concernant les revenus s'accompagneront du blocage des prix des biens de première nécessité, notamment certaines denrées alimentaires

Très brièvement, ce plan prévoit notamment, concernant les retraites, que celles-ci "seront revalorisées. Aucune pension pour une retraite complète ne sera inférieure au SMIC revalorisé. Le gouvernement créera une garantie dignité. Elle permettra que nul ne soit privé de sa dignité pour vivre : le revenu mensuel de chaque personne ne pourra être inférieur au seuil de pauvreté."

Les mesures d'urgence concernant les revenus s'accompagneront du blocage des prix des biens de première nécessité, notamment certaines denrées alimentaires, les carburants et l'énergie. Cette mesure s'accompagnera d'un encadrement des loyers rendu obligatoire et étendu à l'ensemble du territoire, d'une interdiction des coupures d'électricité, de chaleur et de gaz et de la gratuité des premières quantités d'énergie, du plafonnement des prix des transports collectifs...

Plus généralement le programme de la NUPES, prévoit notamment:

- (question 1): d'indexer effectivement le montant des retraites sur les salaires

- (question 2): de restaurer le droit à la retraite à 60 ans à taux plein pour toutes et tous après quarante annuités de cotisation avec une attention particulière pour les carrières longues, discontinues et les métiers pénibles

de maintenir l'équilibre des retraites en soumettant à cotisation patronale les dividendes, participation, épargne salariale, rachats d'action, heures supplémentaires, en augmentant de 0,25 point par an le taux de cotisation vieillesse et en créant une surcotisation sur les hauts salaires

de porter a minima au niveau du SMIC revalorisé toutes les pensions pour une carrière complète, et le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté

- (question 4): une chapitre reprend un ensemble de mesures répondant à vos demandes: "Faire passer la santé d'abord et reconstruire les établissements de santé publics, notamment les hôpitaux"

Reconstruire le service public hospitalier

Instaurer le « 100 % Sécu » en remboursant à 100 % les soins de santé prescrits et en intégrant les complémentaires santé dans la Sécurité sociale (ce qui fait aussi écho à votre question 3)

Rouvrir des services d'urgences, des maternités et des EHPAD publics assurant un service de santé public de proximité à moins de trente minutes de chaque Français

Sortir du tout T2A (tarification à l'activité) et de la politique du chiffre qui met les

établissements hospitaliers en situation de conflits d'intérêt avec la Sécurité sociale

Engager un plan pluriannuel de recrutement et de pré-recrutement des professionnels du soin et du médico-social (médecins, infirmiers, aides-soignants et personnels administratifs),

revaloriser les métiers et les revenus et augmenter les capacités d'accueil des

établissements de santé publics, notamment les hôpitaux

Actionner tous les leviers pour combattre les déserts médicaux : création de centres de santé pluridisciplinaires publics et embauche de médecins salariés, augmentation des moyens des facultés de médecine pour permettre une véritable suppression du numerus clausus, mobilisation de la médecine libérale et hospitalière, coopératives médicales, conventionnement sélectif, obligation temporaire d'installation, etc.

Développer la santé environnementale : faire du plan national santé environnement (PNSE) un moyen d'éradiquer les maladies chroniques liées à la pollution de l'air, à la malbouffe et à l'exposition aux pollutions dans un cadre professionnel (pesticides, radioactivité, amiante, produits chimiques)

Faire de la santé mentale une grande cause du quinquennat : renforcer les moyens des centres médico-psychologiques (CMP) et des structures dédiées au handicap psychique, et augmenter le nombre de places en faculté de médecine dans la filière psychiatrique

Protéger la recherche en santé de la finance

- (question 5): La prise en charge de la dépendance est en effet décisive. Contrairement à la volonté des gouvernements Macron qui renvoient le traitement de cette question à une "5ème branche" étrangère de fait à la sécurité sociale, la prise en charge de l'autonomie doit nécessairement constituer une dimension de la couverture garantie par l'assurance maladie dans le cadre du 100% Sécu. Par ailleurs, le chapitre "Faire face collectivement à la perte d'autonomie individuelle", prévoit également de:

Construire un service public de la dépendance, pour aider les seniors à rester à domicile

Développer un réseau public de maisons de retraite aux tarifs harmonisés et accessibles

Créer 10 000 places par an en EHPAD publics pendant cinq ans, refonder le modèle de financement, l'augmentation des moyens matériels et humains

Former, qualifier et recruter en nombre suffisant le personnel nécessaire : au moins 210 000 personnels médico-sociaux et médicaux pour pouvoir respecter un ratio minimal d'encadrement « au chevet » des résidents

Revaloriser les métiers et revenus de l'ensemble des professionnels du grand âge à domicile comme en institution en refondant les grilles de rémunération et de qualifications

- (question 6): concernant plus généralement les services publics, voici quelques unes des mesures susceptibles de répondre à vos demandes:

Garantir l'accès à tous les services publics essentiels (école, gare, hôpital, bureau de poste...) et à des équipements sportifs et culturels à moins de quinze à trente minutes (en voiture ou en transports collectifs) de tout lieu d'habitation

Renforcer les moyens des collectivités en augmentant les dotations, en assurant leur pérennité et leur dynamisme dans le temps et en garantissant une compensation intégrale des compétences déjà transférées

Garantir le maintien de guichets, de personnels, et de formulaires papier malgré la dématérialisation des services publics et la transformation numérique des administrations, déployer un service public de proximité pour accompagner les 20 % de Français en difficulté avec le numérique (illectronisme)

- Concernant la question 7, il me semblerait en effet naturel qu'un ministère soit en charge des questions relatives aux retraités et personnes âgées.

Espérant avoir répondu à l'ensemble de vos questions, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs...

Vénissieux, le 31 mai 2022

Idir Boumertit